



Le 14 juin 2008

ISOC France
Relevé de décisions
Conseil d'administration du 22 mai 2008

Siège de l'association
164 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris

Dument convoqué le Conseil d'Administration du chapitre français de l'Internet Society en vertu de l'article 8 de nos statuts¹ s'est réuni à son siège, jeudi 22 mai 2008 de 18h à 20h.

1. Quorum

Étaient présents :

- Odile Ambry ;
- France Miremont ;
- Sébastien Bachollet ;
- Philippe Batreau ;
- François Hervé ;
- Olivier Itéanu ;
- Charles Simon ;
- Thomas Serval ;
- Jean-Christophe Vignes ;
- Jean-Michel Yolin.

Étaient excusés ou absents :

- Éric Brousseau ;
- Thomas Defaye.
- Florence Durand-Tornare ;
- Bernard Lang.

Suspendu à sa demande :

- Stéphane Van Gelder.

10 membres sur 15 étant présents, le quorum est atteint.

2. Relevé de décisions

Le conseil d'administration du chapitre français de l'Internet s'est réuni le 22 mai 2008. L'ensemble des membres présents ont pris connaissance en séance du premier projet de la comptabilité des années 2005, 2006 et 2007 qui venait de nous être transmis par l'expert comptable.

Après un échange approfondi le CA a considéré qu'il n'était pas en capacité de valider les projets présentés et a demandé au président de mettre en œuvre les 3 compléments suivants :

- Finaliser et clore le dossier lié à des projets avec la francophonie datant de 1999 et 2000 ;
- Demander à la banque de l'association les 2 relevés manquants dont un remontant à 2005 ;
- Retrouver les éléments sur une facture indiquée comme non payée.

Lorsque ces documents auront été fournis à l'expert comptable et que celui-ci aura pu fournir une nouvelle version des comptes de 2005, 2006 et 2007, une réunion du CA sera convoquée et devra délibérer sur ces comptes.

Dans ce cadre là l'organisation d'Egeni devra particulièrement veiller à équilibrer son budget.

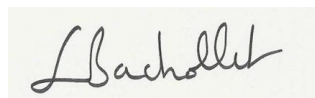
Dans cette situation le CA décide de reporter l'assemblée générale après les résultats du prochain CA et surtout après la Semaine de l'Internet Mondial à Paris qui verra s'organiser soit directement par l'Isoc France soit en partenariat avec d'autres les manifestations auxquelles nous vous invitons à participer :

Egeni Europe 2008 ; www.egeni.org

Icann@Paris : par.icann.org

Isoc monde : www.isoc.org

Le CA propose donc que la prochaine AG soit organisée en septembre à une date qu'il définira lors de sa prochaine réunion avec comme objectif de prendre connaissance du rapport moral des années 2005, 2006 et 2007, de valider les comptes des années 2005, 2006 et 2007, d'adopter le budget de 2008 et de procéder aux élections pour les mandats des élus en 2004 et 2005.



Le Président de l'ISOC France,
Sébastien BACHOLLET

ⁱ Article 8

Le Conseil d'administration tient une session au moins tous les six mois, et chaque fois qu'elle est provoquée par son président, ou demandée par le quart de ses membres. La participation de la moitié des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des délibérations. Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du président est prépondérante. Tout membre du Conseil qui, sans excuse, n'aura pas participé à trois sessions consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire. L'organisation et le déroulement de chaque session peuvent faire appel en tout ou partie aux moyens électroniques, notamment en ce qui concerne l'annonce de la session, les délibérations, la prise de décision, la constatation et la publicité des décisions prises.